

Nom : Conseil de la non-discrimination et de la diversité d'Actiris			
Acronyme : CNDD			
Domaines	Autorité compétente et/ou de référence		Echelon territorial
<input type="checkbox"/> Formation <input type="checkbox"/> Enseignement <input type="checkbox"/> Qual. <input checked="" type="checkbox"/> Emploi	<input type="checkbox"/> Europe <input type="checkbox"/> Fédéral <input type="checkbox"/> Communauté flamande <input type="checkbox"/> FWB <input type="checkbox"/> Wallonie <input checked="" type="checkbox"/> RBC <input type="checkbox"/> COCOF <input type="checkbox"/> Communauté germanophone <input type="checkbox"/> VGC <input type="checkbox"/> Sous – Régional <input type="checkbox"/> Local		<input type="checkbox"/> Wallonie - Bruxelles <input type="checkbox"/> Flandre - Bruxelles <input type="checkbox"/> Régional wallon <input checked="" type="checkbox"/> Régional bruxellois <input type="checkbox"/> /s-régional wallon <input type="checkbox"/> /s-régional bruxellois
Transversal <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non			
Références légales	Institué par l'article 94 du Contrat de gestion 2013-2017 d'Actiris		
Existence de références légales : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> en activité effective		
Composition & Durée du mandat	<p>La composition du CNDD reflète celle du Comité de gestion d'Actiris. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Président et le Vice-Président du Comité de gestion ; - des représentant.e.s des travailleurs et des employeurs ; - des représentant.e.s d'Actiris ; - un.e représentant.e. du Ministre bruxellois de l'Emploi ; - un.e représentant.e. du Bruxelles Economie et Emploi (Service public régional de Bruxelles). <p>Le secrétariat du CNDD est assuré par le service Diversité d'Actiris</p> <p><input type="checkbox"/> Paritaire <input checked="" type="checkbox"/> Tripartite <input type="checkbox"/> Absence des partenaires sociaux</p>		
Liens formels	CG ACTIRIS/ Brupartners	Instances internes	Groupes techniques
Commentaires	<p>Le Conseil de la non-discrimination et de la diversité formule des propositions et stimule la réflexion sur les thèmes de la non-discrimination et de la diversité sur le marché de l'emploi. En plus il approuve et évalue les plans de diversité des entreprises bruxelloises. Il émet sur cette base des avis pour le Comité de gestion d'Actiris.</p> <p>En 2024 le CNDD sera remplacé par 2 nouveaux organes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le Conseil de Diversité et l'Inclusion sur le marché de l'emploi bruxellois ; 2. Le Jury des Plans de diversité. 		
Site web			